



Départ avant signature RCC ??

Par JLAND

Bonjour,

Ma question est simple : après 15 ans d'ancienneté dans un grand groupe, je m'apprête à prendre un autre poste dans une autre entreprise. D'ici quelques jours va être signé, en interne, un accord de RCC. Faut-il essayer de négocier un départ avant cette signature ?

L'objectif étant, si possible, de disposer d'un pécule supérieur à ce que l'entreprise proposera une fois la RCC signée.
Merci